

RÉPONSE DE GAZ MÉTRO À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Origine : Demande de renseignements n° 1 en date du 2 avril 2008

Demandeur : Régie de l'énergie

Référence : Gaz Métro-1, document 1, page 13

Préambule :

- i) « *Ainsi, Gaz Métro propose que, lorsque la condition de la section 5.1.1. est rencontrée, la différence entre le solde du compte d'écart de coût cumulatif et un seuil minimal de 20 M\$ soit constatée dans un compte de frais reportés distinct en vue de l'établissement du taux de fourniture de gaz naturel pour les prochains douze mois.* »

Question :

- 1.1 Veuillez préciser si des intérêts seront capitalisés mensuellement, au coût moyen du capital, sur le compte de frais reportés distinct. Sinon, veuillez expliquer.

Réponse :

Des intérêts seront capitalisés mensuellement, au coût moyen du capital, sur le compte de frais reportés distinct. Ces intérêts s'accumuleront dans le compte d'écart de coût cumulatif courant et seront retournés aux clients via le mécanisme de remboursement actuel.

RÉPONSE DE GAZ MÉTRO À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Origine : Demande de renseignements n° 1 en date du 2 avril 2008

Demandeur : Régie de l'énergie

Référence : i) Gaz Métro-1, document 1, page 13

ii) Gaz Métro-1, document 1, annexe 1 révisé, page 2

Préambule :

i) « Déclencheur (balise maximale)

Gaz Métro propose de procéder à un remboursement accéléré du compte d'écart de coût cumulatif lorsque le niveau du compte cumulatif d'écart de coût à remettre aux clients excède 40 M\$ sur une période de trois mois consécutifs. De façon inverse, lorsque le solde du compte à recevoir des clients excède 40 M\$ sur une période de trois mois consécutifs, Gaz Métro propose de procéder à sa récupération auprès de ses clients.

Le fait de déclencher le mécanisme seulement après trois mois consécutifs au-delà de 40 M\$ évite de procéder à un remboursement pour un écart qui se serait peut-être résorbé le mois suivant selon les conditions du marché.

[...] Le maintien d'un seuil minimal dans le compte d'écart de coût est nécessaire afin de réduire le risque de renversement complet du compte et ainsi maintenir une certaine stabilité dans le prix. Ainsi, Gaz Métro propose que, lorsque la condition de la section 5.1.1. est rencontrée, la différence entre le solde du compte d'écart de coût cumulatif et un seuil minimal de 20 M\$ soit constatée dans un compte de frais reportés distinct en vue de l'établissement du taux de fourniture de gaz naturel pour les prochains douze mois. »

Question :

2.1 Veuillez justifier et élaborer sur les critères ayant conduit à l'établissement des balises à des montants de 40 M\$ et de 20 M\$.

Réponse :

Balise minimale de 20 M\$

Tel que mentionné dans la preuve, le maintien d'un seuil minimal dans le compte d'écart de coût est nécessaire afin de réduire le risque de renversement complet du compte et ainsi maintenir une certaine stabilité dans le prix.

Lorsqu'on analyse le graphique 1 à la page 6 de la pièce Gaz Métro-1, Document 1, on constate qu'à certains moments dans le passé, le solde du compte d'écart de coût cumulatif pouvait passer du positif au négatif en l'espace de quelques mois seulement. Entre autres, pour les mois de septembre 2000 et janvier 2003, le solde du compte

avoisinait un montant de 20 M\$ à remettre aux clients et quelques mois plus tard seulement, il atteignait déjà un solde de plus de 20 M\$ à récupérer des clients.

Des renversements soudains du solde du compte d'écart de coût surviennent habituellement lors de flambées de prix ou de chute de prix, phénomènes qui peuvent rarement être anticipés.

Pour les mois sous étude, c'est-à-dire janvier 2006 à décembre 2007, la variation (tant positive que négative) du solde du compte entre deux mois consécutifs a dépassé à sept reprises un montant de 8 M\$. Considérant ce fait, une balise minimale à 10 M\$ a été écartée.

Afin d'éviter de déclencher un remboursement anticipé ou une récupération anticipée, qui aurait eu lieu de toute façon à court ou moyen terme via le mécanisme de calcul du prix de la fourniture actuellement en place, Gaz Métro a évalué qu'une balise minimale de 20 M\$ était raisonnable et prudente.

Balise maximale de 40 M\$

La solution proposée vise essentiellement à prévenir ou à remédier à une situation exceptionnelle, où le solde du compte d'écart de coût atteint un niveau important (que ce soit à remettre aux clients ou à récupérer de ceux-ci) pendant une certaine période de temps. Toujours en consultant le graphique 1 de la page 6, on constate que le solde du compte a atteint à deux reprises un montant de 40 M\$ à récupérer des clients et que le délai de correction a été plus long qu'à l'habitude.

Le choix d'une balise maximale à 40 M\$ pendant une période de trois mois consécutifs permet ainsi de corriger une situation qui tarde à se redresser.

De plus, considérant la balise minimale de 20 M\$, la solution proposée engendrerait des remboursements forfaitaires de 20 M\$ et plus. Une balise maximale inférieure à 40 M\$ engendrerait des remboursements forfaitaires moins importants et l'on peut supposer que, plus la balise maximale sera faible, plus les remboursements forfaitaires seront fréquents. On pourrait ainsi se retrouver à corriger sur une base répétitive le mécanisme actuellement en place, alors que l'objectif est plutôt de prévenir les situations exceptionnelles, car le mécanisme en vigueur a déjà fait ses preuves.

Question :

- 2.2** Veuillez déposer, sous le format de la référence ii), la même analyse mais établie sur la période de janvier 2006 à décembre 2007 et selon les balises suivantes. Veuillez commenter les résultats notamment, en précisant les avantages et inconvénients des différents scénarios.

Scénario	Déclencheur	Seuil minimum de remboursement
1	40 M\$	20 M\$
2	40 M\$	15 M\$
3	30 M\$	15 M\$
4	30 M\$	10 M\$

Réponse :

Les scénarios 1 à 4 sont joints au document.

Scénario 1*Remboursement supplémentaire par rapport à la méthode actuelle*

Avec des balises maximales et minimales de 40 M\$ et 20 M\$ respectivement, on constate que sur la période de deux ans du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2007, la méthode proposée déclenche deux remboursements forfaitaires. Selon ce scénario, un remboursement supplémentaire total de 24,397 M\$ aurait été effectué au 31 décembre 2007 par rapport à la méthode actuellement en place.

Remboursement #1

Un premier montant de 53 M\$ est isolé dans un compte de frais reportés temporaire pour la première fois en avril 2006, générant ainsi un ajustement du prix de la fourniture de -0,4682 \$/GJ qui sera appliqué jusqu'en octobre 2007, mois au cours duquel le solde du compte de frais reportés temporaire tombe à 0 \$.

Remboursement #2

Un deuxième montant de 32 M\$ est isolé dans un compte de frais reportés temporaire en octobre 2006, générant ainsi un taux d'ajustement du prix de la fourniture de -0,3192 \$/GJ qui est toujours appliqué en décembre 2007. Ce compte de frais reportés temporaire a un solde négatif de 282 000 \$ au 31 décembre 2007. On peut donc supposer qu'il tombera à 0 \$ au cours du mois de janvier 2008 et que l'ajustement du prix de la fourniture cessera à compter du mois de février 2008.

On constate que le solde du compte d'écart de coût cumulé a maintenu un seuil supérieur à 40 M\$ pour les mois de septembre à décembre 2007. Par contre, aucun remboursement forfaitaire n'a été déclenché, puisqu'à partir du mois de novembre 2007, il y a l'effet du transfert d'un montant de 12 M\$ de la fourniture à l'équilibrage, qui crée une pression à la hausse sur le solde du compte. Le solde du compte pour les mois de novembre et décembre, excluant ce transfert, aurait plutôt été de 37 M\$ et 35 M\$ respectivement. Tel que mentionné à la section 7 de la preuve, le montant transféré à l'équilibrage sera suivi distinctement et ne contribuera pas à déclencher un remboursement forfaitaire.

Impact sur le prix de la fourniture

Selon ce scénario, l'écart entre le prix de la fourniture qu'on obtient selon la méthode proposée et le prix de fourniture réel constaté selon la méthode actuelle atteint un maximum de -0,46 \$/GJ en octobre 2007, soit un écart de -8 %.

Avantages et inconvénients

Les avantages de cette option sont décrits à la section 5 de la pièce Gaz Métro-1, Document 1 et le choix des balises est justifié à la réponse 2.1 ci-dessus.

Scénario 2

Remboursement supplémentaire par rapport à la méthode actuelle

Avec des balises maximales et minimales de 40 M\$ et 15 M\$ respectivement, on constate que sur la période de deux ans du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2007, la méthode proposée déclenche deux remboursements forfaitaires. Selon ce scénario, un remboursement supplémentaire total de 23,018 M\$ aurait été effectué au 31 décembre 2007 par rapport à la méthode actuellement en place.

Remboursement #1

Un premier montant de 58 M\$ est isolé dans un compte de frais reportés temporaire pour la première fois en avril 2006, générant ainsi un ajustement du prix de la fourniture de -0,5123\$/GJ qui sera appliqué jusqu'en octobre 2007, mois au cours duquel le solde du compte de frais reportés temporaire tombe à 0 \$.

Remboursement #2

Un deuxième montant de 26 M\$ est isolé dans un compte de frais reportés temporaire en décembre 2006, générant ainsi un ajustement du prix de la fourniture de -0,2722 \$/GJ qui est toujours appliqué en décembre 2007. Ce compte de frais reportés temporaire a un solde négatif de 1 879 000 \$ au 31 décembre 2007. On peut donc supposer qu'il tombera à 0 \$ au cours des deux prochains mois.

Impact sur le prix de la fourniture

Selon ce scénario, l'écart entre le prix de la fourniture qu'on obtient selon la méthode proposée et le prix de fourniture réel constaté selon la méthode actuelle atteint un maximum de -0,45 \$/GJ en octobre 2007, soit un écart de -8 %.

Avantages et inconvénients

Les impacts de cette option sont plutôt similaires à ceux de la solution proposée, hormis le fait que le remboursement aux clients effectué de façon accélérée pour la période du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2007 est inférieur de 1,379 M\$ (24,397 - 23,018).

Scénario 3

Remboursement supplémentaire par rapport à la méthode actuelle

Avec des balises maximales et minimales de 30 M\$ et 15 M\$ respectivement, on constate que sur la période de deux ans du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2007, la

méthode proposée déclenche trois remboursements forfaitaires. Selon ce scénario, un remboursement supplémentaire total de 24,767 M\$ aurait été effectué au 31 décembre 2007 par rapport à la méthode actuellement en place.

Remboursement #1

Un premier montant de 58 M\$ est isolé dans un compte de frais reportés temporaire pour la première fois en avril 2006, générant ainsi ajustement du prix de la fourniture de -0,5123\$/GJ qui sera appliqué jusqu'en octobre 2007, mois au cours duquel le solde du compte de frais reportés temporaire tombe à 0 \$.

Remboursement #2

Un deuxième montant de 23 M\$ est isolé dans un compte de frais reportés temporaire en septembre 2006, générant ainsi un ajustement du prix de la fourniture de -0,2287 \$/GJ qui est toujours appliqué en décembre 2007. Ce compte de frais reportés temporaire a un solde positif de 905 000 \$ au 31 décembre 2007, ce qui signifie qu'il a été complètement amorti au cours du mois de décembre. Ainsi, en janvier 2008, l'ajustement du prix de la fourniture cessera et le solde positif du compte de frais reportés sera réintégré dans le compte d'écart de coût courant, tel que prévu à la section 5.1.3 de la preuve.

Remboursement #3

Un troisième montant de 20 M\$ est isolé dans un compte de frais reportés temporaire en juin 2007, générant ainsi un ajustement du prix de la fourniture de -0,2196 \$/GJ qui est toujours appliqué en décembre 2007. Ce compte de frais reportés temporaire a un solde négatif de 11 789 000 \$ au 31 décembre 2007. L'amortissement continuera jusqu'à ce qu'il tombe sous la barre du 0 \$.

Impact sur le prix de la fourniture

Selon ce scénario, l'écart entre le prix de la fourniture qu'on obtient selon la méthode proposée et le prix de fourniture réel constaté selon la méthode actuelle atteint un maximum de -0,47 \$/GJ en octobre 2007, soit un écart de -8 %.

Avantages et inconvénients

En termes de remboursement supplémentaire aux clients pour la période du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2007, cette option est similaire à la solution proposée. Elle génère un remboursement qui est supérieur de 0,370 M\$ (24,767 – 24,397) à celui généré par la solution proposée.

Quant aux avantages et inconvénients liés aux balises, se référer à la réponse 2.1 ci-dessus.

Scénario 4

Remboursement supplémentaire par rapport à la méthode actuelle

Avec des balises maximales et minimales de 30 M\$ et 10 M\$ respectivement, on constate que sur la période de deux ans du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2007, la méthode proposée déclenche trois remboursements forfaitaires. Selon ce scénario, un

remboursement supplémentaire total de 28,149 M\$ aurait été effectué au 31 décembre 2007 par rapport à la méthode actuellement en place.

Remboursement #1

Un premier montant de 63 M\$ est isolé dans un compte de frais reportés temporaire pour la première fois en avril 2006, générant ainsi ajustement du prix de la fourniture de -0,5564 \$/GJ qui sera appliqué jusqu'en octobre 2007, mois au cours duquel le solde du compte de frais reportés temporaire tombe à 0 \$.

Remboursement #2

Un deuxième montant de 35 M\$ est isolé dans un compte de frais reportés temporaire en octobre 2006, générant ainsi un ajustement du prix de la fourniture de -0,3481 \$/GJ qui est toujours appliqué en décembre 2007. Ce compte de frais reportés temporaire a un solde négatif de 308 000 \$ au 31 décembre 2007. On peut donc supposer qu'il tombera à 0 \$ au cours du mois de janvier 2008 et que le taux d'ajustement du prix de la fourniture cessera à compter du mois de février 2008.

Remboursement #3

Un troisième montant de 28 M\$ est isolé dans un compte de frais reportés temporaire en octobre 2007, générant ainsi un ajustement du prix de la fourniture de -0,3135 \$/GJ qui est toujours appliqué en décembre 2007. Ce compte de frais reportés temporaire a un solde négatif de 21 301 000 \$ au 31 décembre 2007. L'amortissement continuera jusqu'à ce qu'il tombe sous la barre du 0 \$.

Impact sur le prix de la fourniture

Selon ce scénario, l'écart entre le prix de la fourniture qu'on obtient selon la méthode proposée et le prix de fourniture réel constaté selon la méthode actuelle atteint un maximum de -0,53 \$/GJ en octobre 2007, soit un écart de -9 %.

Avantages et inconvénients

En termes de remboursement supplémentaire aux clients pour la période du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2007, cette option permet un remboursement qui est supérieur de 3,752 M\$ (28,149 – 24,397) à celui généré par la solution proposée.

Cette option a toutefois un impact sur le prix de la fourniture qui est plus important que celui de la solution proposée (9 % vs 7 % pour le mois d'octobre 2007).

Quant aux avantages et inconvénients reliés aux balises, se référer à la réponse 2.1 ci-dessus.

RÉPONSE DE GAZ MÉTRO À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Origine : Demande de renseignements n° 1 en date du 2 avril 2008

Demandeur : Régie de l'énergie

Référence : Lettre du rapport mensuel sur le calcul détaillé du coût du service de fourniture et du gaz de compression projeté – février 2008

Préambule :

- i) « *L'écart entre le coût moyen anticipé et le prix de fourniture actuel étant supérieur à 2 ¢/GJ, il y a donc lieu d'ajuster ce prix pour le mois de février.* »

Question :

- 3.1** Veuillez indiquer si Gaz Métro a considéré d'établir un écart supérieur à 2 ¢/GJ pour ajuster le prix de fourniture du gaz naturel.

Réponse :

Non.

Question :

- 3.2** En considérant l'augmentation du prix du gaz naturel au cours des dernières années, l'impact des prix protégés et fixés par dérivés financiers et la présente proposition, n'y aurait-il pas lieu soit d'abolir ou soit de revoir à la hausse l'écart exigeant de modifier le prix de fourniture du gaz naturel? Veuillez élaborer votre réponse.

Réponse :

Gaz Métro constate que depuis janvier 2001, il n'y a eu que quatre mois où l'écart était inférieur à 2 ¢/GJ (février et octobre 2001, septembre 2003 et août 2006) et un mois pour lequel il n'y avait aucun écart (janvier 2007). Dans ces cas, le tarif de fourniture a été maintenu au prix du mois précédent.

Sur le plan administratif, l'existence d'un seuil d'écart avant de modifier le tarif n'engendre pas de gains d'efficacité pour Gaz Métro. Le processus de calcul du tarif de fourniture et le transfert à la Régie pour approbation devront être maintenus et les systèmes sont en place pour permettre une modification mensuelle. De plus, même si la variation du prix du service de fourniture était inférieure au seuil d'écart, le prix du gaz de compression applicable à chaque zone devrait tout de même être modifié, tout comme le taux de migration.

Si un seuil d'écart de tarif supérieur à 2 ¢/GJ était mis en application, l'écart qui se créerait les mois où le tarif ne serait pas modifié viendrait alors alimenter le compte du solde d'écart de coût cumulatif à la hausse ou à la baisse selon les circonstances. Comme Gaz Métro propose dans le présent dossier la mise en place d'un mécanisme qui a pour but de prévenir l'accumulation d'un écart trop important, l'application d'un seuil d'écart de tarif plus élevé, en deçà duquel le tarif de fourniture ne serait pas modifié, nous semble être à contre courant.

Gaz Métro considère donc que l'établissement d'un seuil d'écart supérieur 2 ¢/GJ n'est pas souhaitable et que le seuil de 2 ¢/GJ actuel, applicable au tarif de fourniture, pourrait effectivement être aboli.

Question :

- 3.3** Veuillez présenter différents scénarios d'écarts (par exemples 10, 15, et 20 cents par ¢/GJ). Veuillez commenter ces différents scénarios.

Réponse :

Malgré les éléments mentionnés à la réponse 3.2, Gaz Métro a simulé les différents scénarios proposés par la Régie à la page suivante. Si ceux-ci étaient appliqués, il pourrait y avoir un impact important sur le compte d'écart de coût cumulatif. Les données du dernier rapport mensuel sur le prix de la fourniture (avril 2008) ont été utilisées et différents prix en ¢/GJ ont été simulés pour le mois précédent (mars 2008), afin de dégager les écarts requis pour les fins de l'exemple.

**Analyse de l'impact des seuils d'écart proposés
sur le solde du compte d'écart de coût cumulatif**

Données tirées du dernier rapport sur le prix des services de fourniture de gaz naturel et du gaz de compression					
Pour les 12 mois débutant le 1er avril 2008					
Achats prévus pour les 12 prochains mois	PJ	83,874			
Coût unitaire prévu pour les 12 prochains mois	\$/GJ	8,738			
Coûts total des achats prévus pour les 12 prochains mois	\$	732 872 258			
Impact des dérivés financiers	\$	(82 541 700)			
Solde de l'écart de coût cumulatif projeté pour le 1er avril 2008	\$	(33 047 938)			
Estimation du coût de la fourniture pour les prochains douze mois	\$	617 282 619			
Taux de fourniture de gaz naturel pour les prochains douze mois	\$/GJ	7,36			
Hypothèses:		1	2	3	Seuil Actuel
Taux de fourniture de gaz naturel en vigueur au 1er mars 2008	\$/GJ	7,46	7,51	7,56	7,38
Variation du prix pour le mois	\$/GJ	(0,10)	(0,15)	(0,20)	(0,02)
Seuil d'ajustement du prix de la fourniture	\$/GJ	Variation > 0,10	Variation > 0,15	Variation > 0,20	Variation > 0,02
Achats réels du mois d'avril	GJ	8 500 000	8 500 000	8 500 000	8 500 000
Impacts					
Le taux de fourniture de gaz naturel au 1er avril aurait été de :		7,46	7,51	7,56	7,38
Impact sur l'écart de coût cumulatif du mois d'avril	\$	(850 000)	(1 275 000)	(1 700 000)	(170 000)

À la lumière des résultats ci-dessus, Gaz Métro constate que l'impact sur l'écart de coût cumulatif peut être important selon le seuil choisi.

L'hypothèse d'un prix à la baisse par rapport au mois précédent a été utilisée. Compte tenu des seuils d'écart proposés, le prix est demeuré au même niveau que pour le mois précédent et les clients n'ont donc pas bénéficié de la réduction du prix de fourniture à laquelle ils auraient autrement eu droit. Il en résulte donc une pression à la hausse sur le solde à rembourser aux clients, qui varie de 850 000 \$ à 1 700 000 \$ selon le scénario. L'hypothèse d'un prix à la hausse par rapport au mois précédent aurait créé l'effet inverse, soit une diminution du solde à rembourser aux clients constitué des mêmes montants.

L'impact monétaire sur le compte d'écart de coût cumulatif est également fonction du volume d'achat pour le mois en question, l'écart pourrait être d'autant plus important pour les mois d'hiver dont les volumes d'achats peuvent atteindre des seuils de 10⁶ GJ et plus.

Cette analyse vient appuyer la proposition de Gaz Métro à l'effet de ne pas majorer le seuil d'écart de 2 ¢/GJ actuellement prévu au tarif de fourniture et même de l'abolir.

**Analyse des seuils d'écart proposés
sur l'ajustement mensuel du prix de la fourniture**

Gaz Métro a évalué le nombre de mois dans le passé pour lesquels il n'y aurait pas eu d'ajustement du prix de la fourniture si les seuils d'écart proposés par la Régie avaient

été en application, et ce, pour la période du 1^{er} janvier 2001 au 1^{er} avril 2008. (Les données sont produites à l'Annexe 1 du présent document.)

Gaz Métro constate que depuis janvier 2001, il n'y a eu que quatre mois où l'écart a été inférieur à 2 ¢/GJ et où, par conséquent, le tarif de fourniture a été maintenu au prix du mois précédent. Il y a eu également un mois pour lequel le prix projeté était identique à celui du mois précédent.

Si le seuil maximum d'écart avait été fixé à 10 ¢/GJ, il y aurait eu 13 mois additionnels pour lesquels le tarif de fourniture aurait été maintenu au prix du mois précédent, toutes choses étant égales par ailleurs, soit les mois pour lesquels l'écart se situe entre 3 ¢/GJ et 10 ¢/GJ inclusivement.

Si le seuil maximum d'écart avait été fixé à 15 ¢/GJ, il y aurait eu 26 mois additionnels pour lesquels le tarif de fourniture aurait été maintenu au prix du mois précédent, toutes choses étant égales par ailleurs, soit les mois pour lesquels l'écart se situe entre 3 ¢/GJ et 15 ¢/GJ inclusivement.

Si le seuil maximum d'écart avait été fixé à 20 ¢/GJ, il y aurait eu 33 mois additionnels pour lesquels le tarif de fourniture aurait été maintenu au prix du mois précédent, toutes choses étant égales par ailleurs, soit les mois pour lesquels l'écart se situe entre 2 ¢/GJ et 20 ¢/GJ inclusivement.

Il est à noter que le fait d'augmenter le seuil d'écart applicable au prix de la fourniture pour un mois donné a un effet direct sur le solde du compte d'écart de coût et donc sur le prix autrement calculé du mois suivant, ainsi que sur les mois subséquents. Le nombre de mois additionnels mentionnés ci-dessus selon les différents scénarios ne se serait pas nécessairement concrétisé de la même façon.

PRIX DU SERVICE DE FOURNITURE

		Variation	
		\$/GJ	en \$/GJ
AVRIL	2008	7,36	0,53
MARS	2008	6,83	0,42
FÉVRIER	2008	6,41	0,44
JANVIER	2008	5,97	0,08
DÉCEMBRE	2007	5,89	0,12
NOVEMBRE	2007	5,77	(0,15)
OCTOBRE	2007	5,92	(0,12)
SEPTEMBRE	2007	6,04	0,05
AOÛT	2007	5,99	(0,41)
JUILLET	2007	6,40	(0,29)
JUIN	2007	6,69	(0,05)
MAI	2007	6,74	0,15
AVRIL	2007	6,59	(0,07)
MARS	2007	6,66	0,54
FÉVRIER	2007	6,12	(0,12)
JANVIER	2007	6,24	0,00
DÉCEMBRE	2006	6,24	0,24
NOVEMBRE	2006	6,00	0,03
OCTOBRE	2006	5,97	(0,87)
SEPTEMBRE	2006	6,84	0,43
AOÛT	2006	6,41	0,00
JUILLET	2006	6,41	(0,15)
JUIN	2006	6,56	(0,47)
MAI	2006	7,03	0,37
AVRIL	2006	6,66	(0,47)
MARS	2006	7,13	(0,95)
FÉVRIER	2006	8,08	(2,01)
JANVIER	2006	10,09	0,84
DÉCEMBRE	2005	9,25	(1,18)
NOVEMBRE	2005	10,43	0,78
OCTOBRE	2005	9,65	1,66
SEPTEMBRE	2005	7,99	0,82
AOÛT	2005	7,17	0,16
JUILLET	2005	7,01	0,36
JUIN	2005	6,65	(0,33)
MAI	2005	6,98	0,20
AVRIL	2005	6,78	0,51
MARS	2005	6,27	0,15
FÉVRIER	2005	6,12	(0,18)
JANVIER	2005	6,30	(0,31)
DÉCEMBRE	2004	6,61	(0,21)
NOVEMBRE	2004	6,82	0,54
OCTOBRE	2004	6,28	(0,23)
SEPTEMBRE	2004	6,51	(0,04)
AOÛT	2004	6,55	(0,21)

Société en commandite Gaz Métro
Cause tarifaire 2009, R-3662-2008

	Variation
\$/GJ	en \$/GJ

JUILLET	2004	6,76	(0,12)
JUIN	2004	6,88	0,36
MAI	2004	6,52	0,08
AVRIL	2004	6,44	0,13
MARS	2004	6,31	(0,05)
FÉVRIER	2004	6,36	0,20
JANVIER	2004	6,16	0,24
DÉCEMBRE	2003	5,92	(0,13)
NOVEMBRE	2003	6,05	(0,15)
OCTOBRE	2003	6,20	(0,15)
SEPTEMBRE	2003	6,35	0,00
AOÛT	2003	6,35	(0,46)
JUILLET	2003	6,81	(0,09)
JUIN	2003	6,90	(0,06)
MAI	2003	6,96	(0,24)
AVRIL	2003	7,20	0,33
MARS	2003	6,87	0,55
FÉVRIER	2003	6,32	0,75
JANVIER	2003	5,57	0,37
DÉCEMBRE	2002	5,20	(0,10)
NOVEMBRE	2002	5,30	0,07
OCTOBRE	2002	5,23	0,33
SEPTEMBRE	2002	4,90	0,19
AOÛT	2002	4,71	(0,22)
JUILLET	2002	4,93	(0,45)
JUIN	2002	5,38	0,17
MAI	2002	5,21	0,28
AVRIL	2002	4,93	0,84
MARS	2002	4,09	0,10
FÉVRIER	2002	3,99	(0,38)
JANVIER	2002	4,37	(0,23)
DÉCEMBRE	2001	4,60	0,25
NOVEMBRE	2001	4,35	(0,13)
OCTOBRE	2001	4,48	0,00
SEPTEMBRE	2001	4,48	(0,49)
AOÛT	2001	4,97	(0,18)
JUILLET	2001	5,15	(1,05)
JUIN	2001	6,20	(1,61)
MAI	2001	7,81	(0,83)
AVRIL	2001	8,64	0,60
MARS	2001	8,04	(0,44)
FÉVRIER	2001	8,48	0,00
JANVIER	2001	8,48	1,46